

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2019.

Le Conseil Municipal de BAIGTS-DE-BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique le 21 octobre 2019 à 8h30 sous la présidence de Guy PÉMARTIN, Maire.

Les comptes rendus des 10 juillet et 16 septembre sont adoptés, il est passé à l'ordre du jour.

Absents : Stanislas SAINT-ANTOINE

1^{er} POINT : Lotissement Arriou de l'Ous

Monsieur le Président des co-lotis a été informé de la décision du conseil municipal du 16 septembre de surseoir à la décision d'acquisition de la voie et des équipements, l'assemblée souhaitant une participation de l'association pour une remise en état. Il a souhaité avoir communication du procès verbal de la dernière séance et de l'ordonnance du tribunal.

Compte tenu de l'obligation faite à la collectivité de prendre les équipements en l'état et du climat que génère ce dossier au sein du quartier, l'assemblée décide d'acter le transfert de propriété.

Les élus souhaitent néanmoins faire appel à la bonne volonté des co-lotis pour une participation à la remise en état.

2^{ème} POINT : DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un immeuble cadastré A 840 à 844 situé en zone Ua du PLU.

Il souhaite l'avis de ses collègues avant de se prononcer sur une décision de préemption. Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable.

3^{ème} POINT : Attribution compensation 2019

Après la Commission Locale d'Evaluation des Charges de la CCLO, l'assemblée délibère favorablement à la répartition des compensations 2019. La Commune percevra 80 386, soit 15 840 € de plus qu'en 2018 mais cela ne compensera pas la perte liée au transfert en retour des dépenses d'emprunt liées aux aménagement de place (environ 7 000 € reste à la charge de la commune). Unanimité

4^{ème} POINT : PERSONNEL

1- secrétariat de mairie

Un emploi dans le grade de Rédacteur est créé à compter du 1^{er} février 2020 dans la perspective du remplacement de l'agent qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

2 - Bibliothèque

L'agent en charge de la bibliothèque a informé de son souhait de ne plus occuper ce poste au 31 décembre 2019.

5^{ème} POINT : POINT FINANCES

Une situation comptable est remise à chacun en prévision de décisions modificatives à prévoir lors d'une prochaine réunion.

6^{ème} POINT : Point sur dossiers.- Informations diverses

Stade : « Les jardins de Jules », entreprise espaces verts de St Boès a procédé à la réfection du stade suite au sinistre du 14 septembre.

Une nouvelle intervention de leur part sera nécessaire puisque, à nouveau, un véhicule a été incendié sur ce site. La remise en état aura donc un coût de 2 fois 576 €. Les déclarations ont été faites à l'assurance.

C'est l'occasion de signaler d'autres méfaits commis sur la commune. Les services de la gendarmerie ont été sollicités.

Energie : Les fournisseurs d'énergie retenus par le Syndicat d'Energie dans le cadre d'une consultation groupée sont :

- ✚ ENGIE pour les contrats souscrits à une puissance > 36 KVA (pour 3 ans)
- ✚ EDF pour les contrats < 36KVA pour 2 ans.

Conseil Départemental : une rencontre a eu lieu avec le nouveau responsable technique. A cette occasion, l'ADAPEI a pu présenter son projet d'installation d'une conserverie au lieu dit « Régis » et d'échanger sur la sécurisation de l'accès.

Ruisseau du Lâva : les abords du ruisseau ont fait l'objet d'une étude...

[REDACTED]

[REDACTED]

g v

